



Mairie de BAILLY-EN-RIVIÈRE

31, rue Pierre Bourdier - 76630 Bailly-en-Rivière
TÉL. 02 35 83 52 65 - FAX 02 35 83 15 80

E-Mail : Bailly.en.Rivière@wanadoo.fr

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Adopté par le Conseil Municipal - Réunion du 13 octobre 2010

TARIF DES LOCATIONS pour 120 convives maximum

<u>Vins d'honneur :</u>	80 Euros (Baillois) 120 Euros (hors commune)
<u>Repas Week-End :</u>	160 Euros + 0.65 Euro par couvert (Baillois) 220 Euros + 0.65 Euro par couvert (hors commune)
<u>Réunions Associations :</u>	Gratuit (associations Bailloises) 100 Euros (associations hors commune)
<u>Electricité :</u>	0.20/kw (le compteur est relevé en début et fin de location) 55 € forfait ménage uniquement pour la salle en option

RÉSERVATION

Chèque de 1^{er} acompte de 80 € pour les baillois et de 110 € pour les autres à déposer en Mairie de Bailly en Rivière à la date de la réservation et encaissé par le Trésor Public d'ENVERMEU. En cas de désistement, il n'y aura pas de remboursement du chèque d'acompte. Délai de réservation : 1 an maximum

REMISE DES CLÉS et SORTIE DE LA VAISSELLE

Le VENDREDI à 18h30 à la Salle des Fêtes par la Responsable, Me LECHEVIN Laetitia, Maire adjoint, contre un chèque de caution de 300 € non encaissé par la Trésorerie ainsi que l'attestation d'assurance de responsabilité civile. La salle du réfectoire de la cantine n'est plus à disposition

RESTITUTION DES CLÉS, DU CHÈQUE DE CAUTION et ENTRÉE DE LA VAISSELLE

À la Salle des Fêtes, le LUNDI à 11 h 30 ou sur rendez-vous pris avec le Responsable

RÈGLEMENT

Par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, à la restitution des clés

NETTOYAGE

Les locaux doivent être rendus propres dès le lundi matin 8 h 00 : salle lavée, cuisine et WC lavés, mobilier rangé.

DÉGRADATION

Toute détérioration sera facturée : pour la vaisselle au tarif joint ; pour les dégradations de matériel, suivant devis. **Interdiction de monter sur les chaises et les tables**

NUISANCE SONORE

Toute nuisance sonore causée au voisinage après 22 heures est de la responsabilité du locataire

MATÉRIEL

Signalez au responsable tout dysfonctionnement lors de la remise des clés. En cas d'utilisation d'un extincteur sans raison valable, la recharge sera facturée au locataire

RÉSERVE

L'utilisation de la salle, à des fins privées, lucratives, est interdite.

CHEQUE DE CAUTION

Le chèque de caution sera restitué si aucune dégradations n'a été constaté

Le Maire,
Michel RATEL.